

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de ville, le lundi 5 novembre 2012 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Colette Roy Laroche, madame la conseillère Johanne Vachon ainsi que messieurs les conseillers Jean-Guy Bouffard, André Desjardins, Roger Garant, Daniel Gendron et Richard Michaud.

Assistent également à la réunion, M. Gilles Bertrand, directeur général, M^e Chantal Dion, greffière, M. Luc Drouin, trésorier, et des citoyens.

Résolution no 12-533

MONTREAL, MAINE & ATLANTIC – STABILISATION DES STRUCTURES DES VOIES FERRÉES

ATTENDU QUE le directeur des Services techniques et des Travaux publics a informé les employés de Montreal, Maine & Atlantic, responsables du territoire de la Ville de Lac-Mégantic, à l'effet que le tronçon ci-après mentionné de la voie ferrée était considérablement endommagé, et ce, suite aux pluies abondantes survenues au cours de l'année 2008 ;

ATTENDU QU' une inspection des voies ferrées a été faite par la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, lors de cette inspection, constaté des problèmes au niveau de la stabilité de certains tronçons des voies ferrées sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic, plus précisément le tronçon d'une longueur d'environ 100 pieds situé sur le lot 3 108 071 du cadastre du Québec dans la portion qui est contiguë aux lots 3 106 813 et 3 106 814 du cadastre du Québec, tel que démontré aux plans et aux photos annexés à la présente ;

ATTENDU QU' un déraillement de wagon contenant des produits toxiques ou des contaminants à cet endroit est susceptible de causer des dommages considérables, et ce, considérant la proximité des résidences et du lac Mégantic ;

ATTENDU QUE Montreal, Maine & Atlantic est responsable de l'entretien des voies ferrées lui appartenant sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Gendron,

appuyé par M. le conseiller Richard Michaud

et résolu :

Les attendus, les plans et les photos font partie intégrante de la présente résolution ;

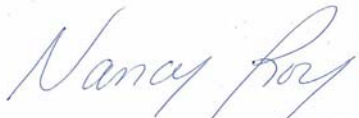
DE DEMANDER à Montreal, Maine & Atlantic de vérifier les voies ferrées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-Mégantic, et plus particulièrement, de réparer immédiatement le tronçon ci-haut décrit ;

DE RECOMMANDER à Montreal, Maine & Atlantic de vérifier la stabilité des structures des voies ferrées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-Mégantic ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Pêches et Océans Canada, au ministre des Transports du Canada, à l'honorable Christian Paradis, député de Mégantic-L'Érable, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic et à M. Maurice Bernier, préfet de la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité

COPIE VIDIMÉE,
CE 8 NOVEMBRE 2012, MIN 12-533



MME NANCY ROY,
GREFFIÈRE ADJOINTE